

## DÉLIBÉRATIONS

**Objet : Rencontres vigneronnes**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Pays a développé, dans le cadre du programme Leader +, un produit touristique de balades de découverte du vignoble (lecture des paysages, explication des différents cépages, technique de taille...), de l'environnement (faune, flore...) associées à une visite patrimoniale et une dégustation des produits du terroir chez un vigneron...

Ces balades sont proposées gratuitement à des petits groupes constitués (15 personnes) et se déroulent généralement le matin. Certaines d'entre elles se terminent autour d'un repas vigneron chez le producteur. Depuis 5 ans, ce concept de balades vigneronnes fonctionne bien sur le territoire : de 30 dates au départ, l'année 2006 a proposé plus de 140 rendez-vous sur 8 mois avec un chiffre d'affaires estimé à 50.000 € (vente directe et repas vigneron).

L'objectif est l'extension de cette opération sur l'ensemble des communes "vigneronnes" du Pays Haut Languedoc et Vignobles et l'évolution de son contenu pour mieux répondre aux attentes des clientèles :

- accompagnement assuré en totalité par le vigneron, avec une assistance confiée à un guide de pays, permettant d'intégrer les nouveaux caveaux participants ; cette organisation permet au vigneron de proposer une offre complémentaire à ses produits traditionnels (vente de vins) ;
- proposition d'idées séjour, d'escapades autour des Rencontres Vigneronnes, à partir de sites Internet et associant chambres d'hôtes, repas et balades vigneronnes.

Les balades évoluent ainsi vers des Rencontres Vigneronnes

La communication sera assurée par des affiches et dépliants, largement diffusés (40.000 ex.) sur le territoire (prestataires, mairie...) et en périphérie (Offices de Tourisme de Carcassonne, Narbonne, Béziers, Pézenas...).

Le Pays assurera la coordination du projet, sa promotion, son suivi et son évaluation.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 19.000 €, pour lequel les co-financements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault.....	4.200 €
- Europe (Leader +).....	9.800 €
- Autofinancement .....	5.000 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, et de bien vouloir l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président

Reçu en Sous-Préfecture  
De Béziers  
Le 03 janvier 2007



Francis BOUTES